



Québec, le 29 novembre 2025

---

## AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

### Élections 2026 des administrateurs de la FQSA

---

Madame, Monsieur,

Cher(ère) membre,

Au nom du président de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA), M. Normand Fiset, je vous invite à participer à l'appel de candidatures pour les postes d'administrateurs de la FQSA.

Voici la procédure pour les élections des administrateurs tel que prescrits par nos règlements généraux :

1. Le nombre d'administrateurs est demeuré à 15 sièges maximum (minimum de 9);
2. La durée du mandat d'administrateur est passé de 2 à 3 ans, pour un maximum de deux (2) mandats consécutifs;
3. Tous les postes sont élus en assemblée générale annuelle;
4. La nomination des postes d'officiers et de présidents de comités est faite par le conseil d'administration subséquemment à l'assemblée générale annuelle;
5. **La période d'appel de candidatures pour les élections est du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 janvier 2026;**
6. La date de l'assemblée générale annuelle sera annoncée au courant du mois de janvier.

Le conseil d'administration de la Fédération doit, dans la mesure du possible, être composé d'un minimum de :

- trois (3) pêcheurs de saumons;
- trois (3) représentants d'organismes gestionnaires de rivière à saumon;
- un (1) propriétaire ou représentant de pourvoirie, directement ou par l'intermédiaire d'une personne morale, dûment autorisé par résolution. Le membre pourvoyeur doit être membre en règle de la Fédération des pourvoiries du Québec. La Fédération des pourvoiries du Québec peut également proposer un représentant;
- une (1) personne issue des Premières Nations et des Inuits;
- un (1) membre domicilié dans chaque région décrite dans le formulaire d'élection des administrateurs, dont l'adresse de domicile se situe dans la dite région;
- une (1) personne ayant une expertise en finance;
- deux (2) personnes spécialisées en conservation du saumon.

Des administrateurs peuvent cumuler plusieurs de ces conditions, mais un administrateur ne peut représenter à la fois les pêcheurs et les organismes gestionnaires de rivière à saumon.

## **Éligibilité**

Pour avoir droit d'être élue au conseil d'administration, toute personne doit remplir les conditions suivantes :

- être membre en règle de la Fédération.
- avoir été proposée par le comité éthique et gouvernance, **ou** avoir remis sa candidature, appuyée par la signature d'au moins cinq membres en règle de la Fédération, au secrétaire de la Fédération;
- ne pas être au terme d'un deuxième mandat consécutif à titre d'administrateur élu (sauf si application de l'article 6.5.3.1 des règlements généraux);
- ne pas être un employé de la Fédération.

Les personnes qui désirent poser leur candidature doivent remplir le formulaire prévu à cet effet.

## **Administrateurs sortants :**

Élection 2026
11- poste vacant
12- Alexandre Dionne (encore éligible)
13- Poste vacant
14- Audrey Ringuette (encore éligible)
15- Audrey Poirier (encore éligible)

Toute personne membre de la FQSA désirant postuler pour un de ces postes doit faire parvenir son formulaire de mise en candidature au secrétaire de la Fédération, par courriel au [secretariat@fqsa.ca](mailto:secretariat@fqsa.ca) ou par la poste à l'attention de M. Marc Plourde, au 3137, rue Laberge, Québec (QC), G1X 4B5, **au plus tard le 31 janvier 2026**, et être soutenue par cinq (5) autres membres en règle. La personne devra également mentionner les compétences spécifiques requises pour la composition du conseil d'administration auxquelles elle répond.

Des formulaires de mise en candidature sont également disponibles sur demande au bureau de la FQSA, par courriel au [secretariat@fqsa.ca](mailto:secretariat@fqsa.ca), par téléphone au (418) 847-9191 ainsi que sur le site Web.

En espérant compter sur votre participation, veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Marc Plourde  
Secrétaire, Fédération québécoise pour le saumon atlantique

p.j. : Formulaire de mise en candidature

p.j.2 : Règlements généraux de la FQSA